



# L'ÉCHO CHIRACOIS

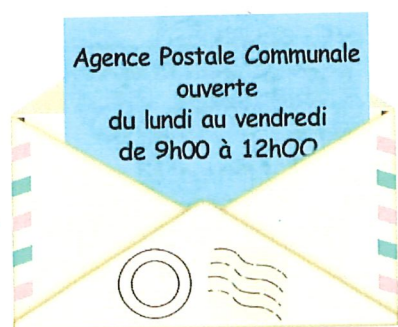
Novembre 2021 - N° 13



Photos : Marie RAVET

## SOMMAIRE

- 1- Le mot du Maire
- 2- Bilan financier 2020
- 3- Comptes-rendus du Conseil
- 4- Les réalisations
- 5- Les Projets
- 6- Fleurissement du village
- 7- Histoires chiracoises
- 8- Chirac, en deçà et au-delà
- 9- L'agenda - Pensez-y
- 10- Le carnet chiracois
- 11- La vie des associations
- 12- Notes de poésie
- 13- Recettes



**Horaires d'ouverture de la mairie**  
Du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30  
Permanence assurée par les élus  
le samedi de 10h00 à 12h00  
Tél : 05 55 95 82 10 - Fax : 05 55 72 28 66  
Tél d'urgence : 06 38 48 43 78  
Mail : [accueil@chiracbellevue.com](mailto:accueil@chiracbellevue.com)  
[secretariat@chiracbellevue.com](mailto:secretariat@chiracbellevue.com)  
Site internet [www.chiracbellevue.com](http://www.chiracbellevue.com)





# 1- Le mot du Maire

Une année s'est écoulée depuis les élections, une année particulièrement difficile compte tenu de la propagation du virus. La commune de Chirac a été relativement épargnée, peu de malades et peu de cas positifs. La prévention et la prudence des Chiracois qui ont bien respecté les consignes (masque, gel, distanciation) y sont sûrement pour beaucoup.

Néanmoins, malgré un ralentissement des activités (travaux, animations, fêtes), les projets engagés ont pu avancer doucement. Les réflexions sur les projets d'avenir ont eu lieu lors des différentes réunions du Conseil Municipal.

Les projets ont été bien débattus par une nouvelle équipe qui a pris ses marques, et dont le but est de travailler en concertation dans l'intérêt de la commune et des Chiracois.

Des réalisations telles que la déchetterie verte à Marmontel, le rebouchage des nids de poule sur nos routes, le fleurissement, ont vu le jour grâce au bénévolat de nos conseillers. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur volonté de bien faire.

Un point nous tient particulièrement à cœur, c'est l'animation. Christiane Brochet et Claire Réveillou-Billot ont la volonté de coordonner les associations chiracoises afin que reprennent vie les activités, et que les Chiracois puissent de nouveau se rencontrer lors de moments conviviaux.



Photo : Jean-Michel GOUX

En espérant la crise sanitaire derrière nous, nous restons toujours à votre écoute dans l'intérêt général.

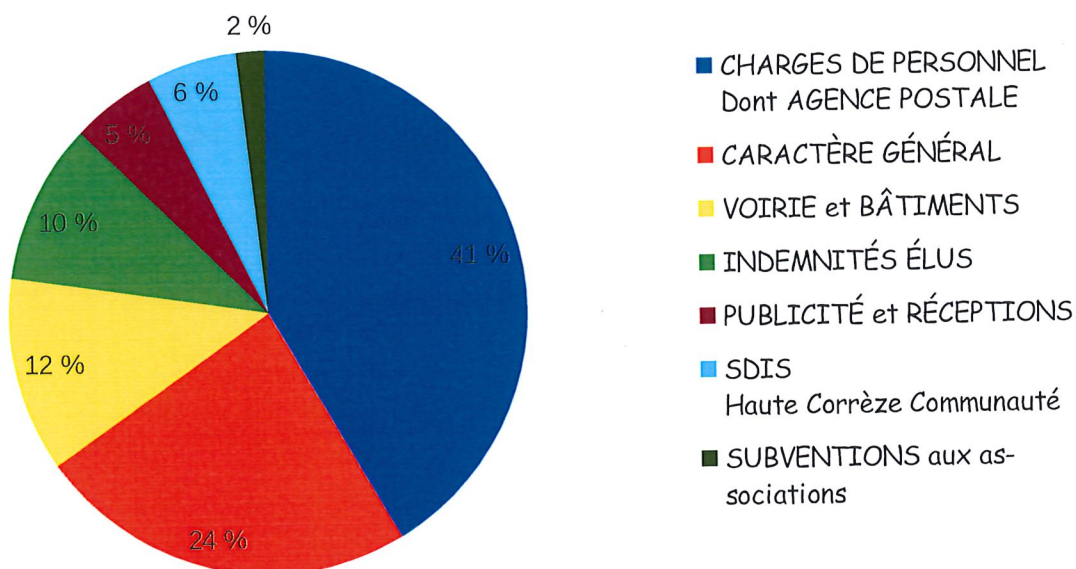
Robert GANTHEIL



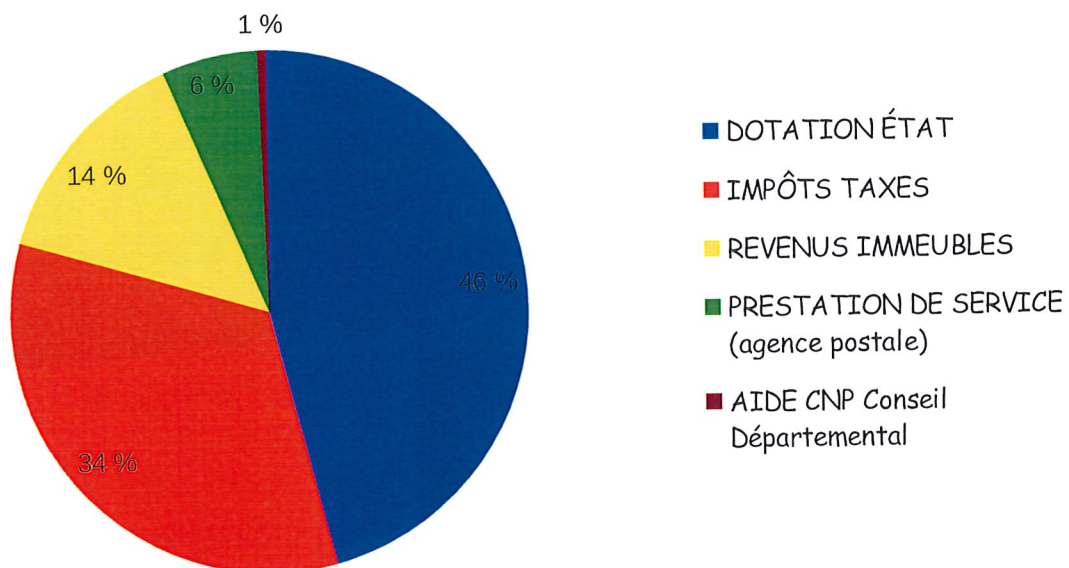
## 2- Bilan financier 2020

Le Bilan financier 2020 fait apparaître des excédents tant en fonctionnement qu'en investissements.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES : 230 400 €



FONCTIONNEMENT RECETTES : 324 381 €



EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT : + 93 981 €





## INVESTISSEMENTS

*En période de crise sanitaire, et la fin du mandat précédent approchant, peu d'investissements ont été réalisés en 2020. Les recettes viennent essentiellement de subventions et du déblocage de l'emprunt pour le Puy Chaud II. Des subventions 2020 restent à percevoir en 2021 (facturation tardive).*

DÉPENSES RÉELLES : 108 726 € - RECETTES RÉELLES : 269 868 €

EXCÉDENTS INVESTISSEMENTS : + 161 142 €



Photos : Marie Ravet





# 3- Compte-rendu du Conseil

Cette nouvelle rubrique fait suite à la demande des Chiracois. Vous y trouverez les sujets abordés au cours des dernières réunions du conseil municipal. Vous pouvez également retrouver les comptes-rendus de ces réunions sur le site de la commune, sous la rubrique « Vie municipale » dès lors qu'ils ont été validés par le Conseil et consultables en mairie.

## SÉANCE DU Jeudi 08 juillet 2021

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt et un, le jeudi 08 juillet à 19h00,
En exercice	10 le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente,
Présents	10 sous la présidence de Robert GANTHEIL, Maire.
Votants	10

Convocation du mardi 29 juin 2021

Présents : Stéphane BESSE, Christiane BROCHET, Emilie FOURNIER, Robert GANTHEIL, Jean-Pierre MARIVAL, Jean Marcel MASSET, Catherine MOURIACOU, Claire REVEILLOU-BILLOT, Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE, Marjorie TELLIER.

Monsieur Jean Marcel MASSET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal ;
2. Changement du matériel pour les espaces verts ;
3. Assainissement ;
4. Fixation du prix des lots pour le lotissement du Puy Chaud II ;
5. Sentier PDIPR ;
6. Taxes foncières ;
7. Frais de gardiennage pour l'Église ;
8. Emploi aidé ;
9. ONF ;
10. Informations et questions diverses.

Monsieur Robert GANTHEIL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00. Il constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

### 1. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu du 29 mars 2021.

Le Conseil Municipal informe qu'il y a des corrections à effectuer sur certains sujets.

Le compte-rendu corrigé sera donc présenté au prochain Conseil Municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2021 est reporté au prochain Conseil Municipal.

**Approuvé à l'unanimité**





## 2. Changement du matériel pour les espaces verts

Aucune délibération ne sera prise pour ce sujet car le projet d'achat d'un tracteur avec épareuse et broyeur est rejeté, par contre l'acquisition d'une tondeuse pro est jugé plus judicieux, le Conseil Municipal attend de voir les devis.

## 3. Assainissement

La Mairie a reçu l'information suivante : Monsieur Christian VERMILLARD pourrait céder une petite partie de son terrain afin de solutionner le problème de l'épandage.

## 4. Fixation du prix des lots pour le lotissement du Puy Chaud II

Le Conseil Municipal, après avoir fait le point sur les travaux à réaliser pour l'aménagement des terrains à bâtir au lieu-dit « Puy-Chaud II » fixe le prix de vente du terrain à 12.00€ le m<sup>2</sup> TTC.

Monsieur le Maire fait procéder à un vote à main levée :

Pour : 10                      Contre : 00                      Abstention : 00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord sur le prix de vente du terrain à 12.00€ le m<sup>2</sup>.

10 Pour

## 5. Sentier PDIPR

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un itinéraire de randonnée « Les côtes de la Diège » mené par la commune de Chirac-Bellevue au départ de la gare du Tacot.

Après une phase de concertation, il est proposé et porté à la connaissance du Conseil Municipal les chemins ruraux de la commune de Chirac-Bellevue susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR). Il précise également que plusieurs parcelles privées de la commune seront empruntées.

Les chemins validés par le conseil municipal pour l'inscription de l'itinéraire au PDIPR sont :

- Chemin rural CR8
- Chemin rural dit « de Marmontel à la Diège »
- Chemin rural CR9
- Chemin rural dit du CR9 à la D168
- Chemin rural des Bugeaud
- Chemin rural de Chirac-Bellevue à Vernéjoux

Le **CONSEIL MUNICIPAL** acquiesce, à l'unanimité,

- **DEMANDE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, des chemins ruraux précités,

- **S'ENGAGE**:

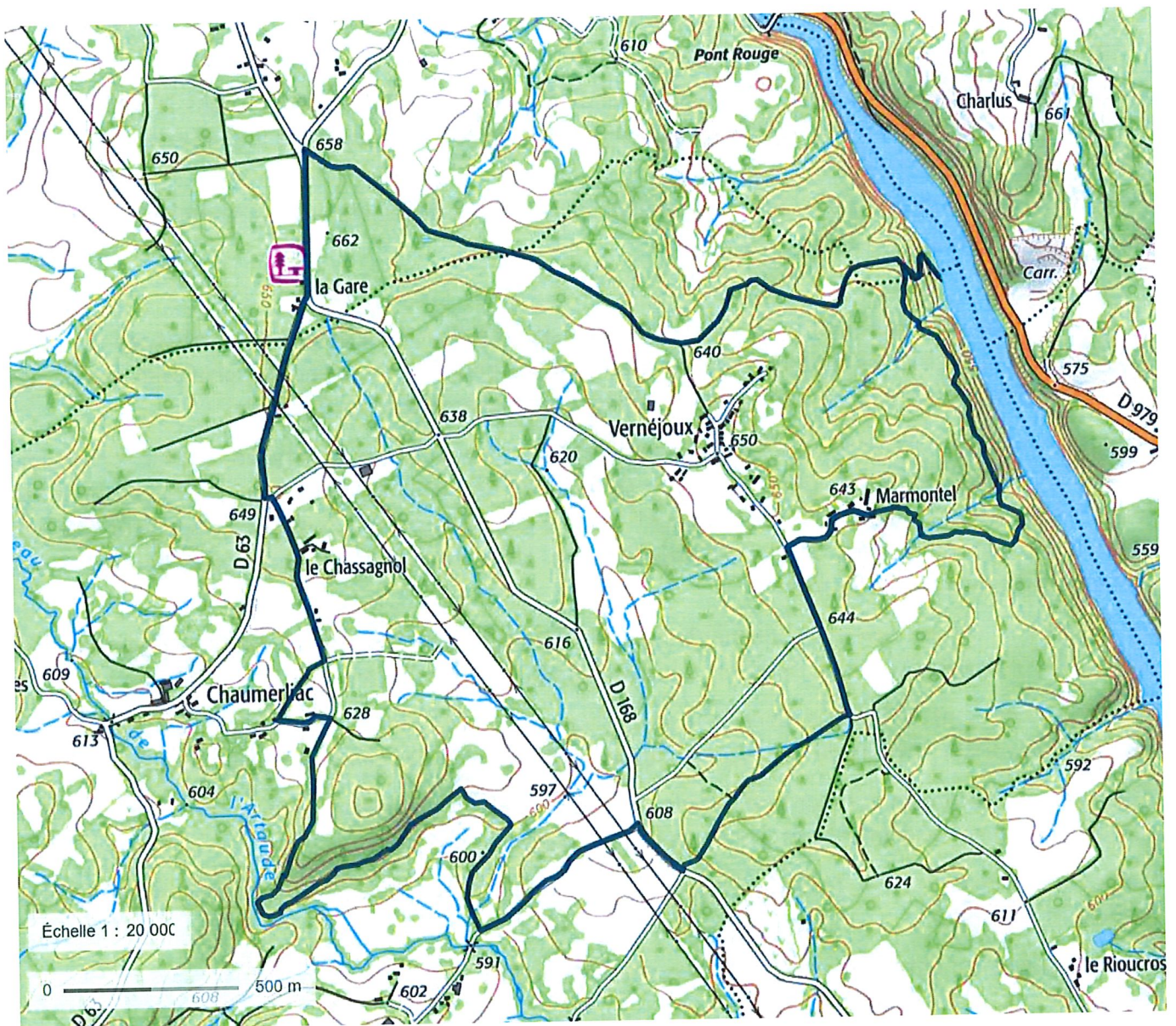
- Conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire d'application du 30 août 1988, à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins. Il est à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée.
- A inscrire ces chemins ruraux au Plan Local d'Urbanisme ou à tous documents d'urbanisme inhérents à la commune.





- A informer le Conseil Départemental de la Corrèze de toute modification envisagée.
- **ACCEPTÉ** le balisage et le panneauage conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. de la Corrèze et à la Charte Officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée,
- **A LAISSER LIBRE ACCÈS** aux parcelles communales concernées par l'itinéraire, à savoir les parcelles A516 et A555,
- **DÉCIDE** d'assurer la mise en valeur, l'entretien et l'animation de cet itinéraire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

### 10 Pour



### 10 Pour

## 6. Taxes foncières

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, des modifications ont été apportées au dispositif d'exonération sur la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB). La Commune a deux possibilités, soit :





- Voter une délibération pour supprimer cette exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation et fixer un taux d'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90% ;

Ou :

- Ne pas voter de délibération et porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas voter de délibération et porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

### **7. Frais de gardiennage pour l'Église**

Le montant annuel alloué par l'État est de : 479.86€ pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte et 120.97€ pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'Église à des périodes rapprochées.

Nous verrons lors du prochain Conseil Municipal pour le choix du gardien et les modalités.

Aucune délibération n'est prise à ce jour.

### **8. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences**

Le dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 50 % pour la Corrèze.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 6 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des espaces verts, bâtiment, voirie, et divers

Durée du contrat : 6 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC en vigueur, et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**





- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des espaces verts, bâtiment, voirie, et divers

Durée du contrat : 6 mois

Durée hebdomadaire de travail : 20 heures

Rémunération : SMIC en vigueur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Le Conseil Municipal serait favorable à un recrutement de proximité.

#### 10 Pour

### **9. Vente de bois résineux à l'entreprise de Monsieur MAURIANGE Sébastien**

Faisant suite à la discussion du Conseil Municipal du 23 février 2021, concernant l'état de santé des arbres de la Commune et de la nécessité de les vendre pour nettoyer certaines parcelles, une proposition d'achat de bois par l'entreprise de Monsieur MAURIANGE Sébastien a été remise à la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, donne son accord.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'achat de bois avec l'entreprise de Monsieur MAURIANGE Sébastien.

#### 10 Pour

### **10. Travaux concernant la Maison des Assistantes Maternelles-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux suivant :

**Installation d'une pompe à chaleur et changement de l'éclairage à la Maison des Assistantes Maternelles ;**

**Le coût du projet (étude + travaux) s'élève à la somme de 10 792.71€ HT soit 12 725.25€ TTC**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver ce projet ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la contractualisation 2021-2023 auprès du Conseil Départemental ;
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) rénovation thermique 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- D'approuver le projet de travaux énergétiques : installation d'une pompe à chaleur à la maison communale du Puy Chaud, pour un montant de 10 792.71€ soit 12 725.25€ TTC ;
- Demande au Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la contractualisation 2021-2023 auprès du Conseil Départemental ;
- Demande à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation thermique 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.
- Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention.

#### 10 Pour





## 11. Informations et questions diverses

- Suite aux interrogations concernant le Budget de la Commune (état des finances, emprunts...) une réponse détaillée a été apportée.
  - Emprunts, tableau d'amortissement ;
  - Finances à jour.
- Concernant le dossier de la maison KALHERT1, l'appel d'offre a été passé, mais tous les lots n'ayant pas été pourvus, un nouvel appel d'offre a été passé.  
Un arrêté de subvention de l'État concernant la première partie (rénovation thermique) a été reçu à la Mairie :
  - DSIL EXCEPT (30%) : 13 200,00€
  - Conseil Départemental (20%) : 8 800,00€
  - Autofinancement (50%) : 22 000,00€
- Les tarifs de la location de la salle polyvalente sont :
  - Pour un habitant de la Commune : location sans la cuisine ni la sono : 50,00€ avec une caution de 350,00€ ; location avec la cuisine sans la sono : 100,00€ avec une caution de 450,00€ et location avec la cuisine et la sono : 150,00€ avec une caution de 500,00€,
  - Pour une personne n'habitant pas la Commune : location sans la cuisine ni la sono : 120,00€ avec une caution de 350,00€ ; location avec la cuisine sans la sono : 240,00€ avec une caution de 450,00€ et location avec la cuisine et la sono : 360,00€ avec une caution de 500,00€.
- Les Commissions se réunissent quand il y a matière. Les restrictions sanitaires ont été une contrainte.





## RECENSEMENT MILITAIRE POUR JOURNÉE D'APPEL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

**Cette démarche doit s'effectuer le mois du seizième anniversaire et dans les trois mois suivants.**

Les jeunes gens, accompagnés d'un parent, sont invités à se présenter, en mairie, munis chacun d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. A l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Cette attestation vous sera réclamée notamment lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Après la Journée Défense et Citoyenneté, en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

En avril 2021 ont eu lieu les élections des Conseils Départementaux et Régionaux.

Les résultats pour notre commune sont les suivants :

### Région :

Inscrits : 260

Votants 145

Exprimés 132

- 1<sup>er</sup> : liste *Union de la Gauche* Alain ROUSSET : 32 voix, soit 26,23 %
- 2<sup>e</sup> : liste *Les Républicains* Nicolas FLORIAN : 25 voix, soit 20,49 %
- 3<sup>e</sup> : liste *Rassemblement National* Edwige DIAZ : 24 voix, soit 19,67 %
- 4<sup>e</sup> : liste *Écologie* Nicolas THIERRY : 16 voix, soit 12,12 %
- 5<sup>e</sup> : liste *Union du centre* Geneviève DARRIEUSSECQ : 10 voix, soit 7,58 %



Photo : Mowgli SARLANDIE

### Département

Inscrits : 260 (sur le canton Haute-Dordogne : 8215)

Votants : 148 (canton : 4251)

Exprimés : 136 (canton : 4029)

Résultats à Chirac-Bellevue :

- 1<sup>er</sup> : liste *Divers Gauche* GRUAT Xavier et MIERMONT Dominique : 80 voix, soit 58,82 %  
canton : 2075 voix, soit 51,5 %
- 2<sup>e</sup> : liste *Union à Droite* VIDAL Marie-Laure et ZIOLO Éric : 56 voix, soit 41,18 %  
canton : 1954 voix, soit 48,5 %

Les conseillers départementaux élus sur le canton : Marie-Laure VIDAL et Éric ZIOLO

Le président de Région élu : Alain ROUSSET

Le président du Département élu : Pascal COSTE



## 4- Les réalisations

Cette période est peu dynamique en raison de la pandémie. Malgré tout, les projets engagés sont réalisés :



Photo : Mowgli SARLANDIE

Les panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente sont opérationnels. Ils produisent environ 120 € par mois.

La maison communale du Puy Chaud a un nouveau système de chauffage, une pompe à chaleur.

Sur la plateforme de Marmontel, une déchetterie pour végétaux est ouverte pour les seuls Chiracois. Pour tout dépôt, récupérer la clé à la mairie et la ramener après usage. Un cahier est à disposition à la mairie pour répertorier les utilisateurs.



Photo : François WATIER



Photo : François WATIER

Le surpresseur du Puy Chaud est en cours d'installation, enfin !





**Le lotissement du Puy Chaud II est actuellement en travaux. Les 3 lots ont été attribués :**

- Lot 1 : RMCL
- Lot 2 : VINATIER
- Lot 3 : la Charmille

Les lots 1 et 2 ont été réalisés.

**Des arbres ont été plantés sur le terrain de pétanque de Vernejoux. Le nettoyage de l'axe de la méridienne verte et la rénovation de la table de pique-nique ont également été réalisés. Le panneau d'information a été refait à neuf et sera réinstallé après les coupes de bois aux alentours.**



*Photo : François WATIER*



*Photo : François WATIER*

**Le parc Coudert a été nettoyé, les arbres taillés, les parterres ont été paillés, et ce, avec l'aide de Clément BILLOT.**



*Photo : Mowgli SARLANDIE*

**La rénovation de la croix du carrefour de la Croix du Clos est terminée, elle a retrouvé sa place.**







### 5) L'église de Chirac Bellevue

La restauration des cloches sera réalisée par l'entreprise Honoré, suite au devis.



Photo : François WATIER



Photo : Mowgli SARLANDIE

### 6) Remise en état de la croix par Dominique SCHROTENHOER

### 7) Le carrefour de la Croix du Clos

À plus long terme, l'aménagement du carrefour de la Croix du Clos est à l'étude par le syndicat de la Diège.

### 8) Projet forestier

M. Stéphane BESSE nous a présenté le projet forestier élaboré avec M. ROCHA de l'ONF. Il s'agit de la coupe de 2 parcelles à Vernejoux, et de 1 parcelle aux Bois Jeunes. La coupe de bois et la plantation de plusieurs essences sont confiées à Sébastien MAURIANGE. Le dessouchage d'une parcelle et le rangement des branches de deux parcelles sont confiés à la société CHAZAL.

D'autres projets sont à l'étude, notamment la rénovation de la maison CATHALOT et un sentier de randonnée. De plus, les travaux d'isolation et d'efficacité thermique des maisons communales seront réalisés avec le soutien de l'État et du Département.

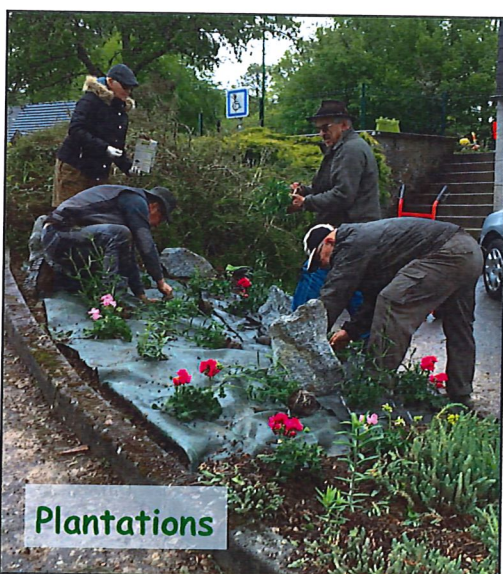




## 6- Fleurissement du village

Le contexte dans lequel nous évoluons est particulièrement frustrant en raison des interdictions liées à la pandémie...

Ainsi nous avons voulu égayer notre village par le fleurissement, afin d'offrir un environnement agréable aux habitants de la commune et de sensibiliser la population à l'amélioration, et au respect, du cadre de vie.



Tout d'abord, je voudrais remercier les bénévoles qui m'ont aidée (Alain et Marie-Claude Dufétel, Jacques Vernerie et la participation de Sylvain Cipolat, agent communal) pour leur courage et leur efficacité, ainsi que Jean-Marc Bellaria pour le don de pierres pour la décoration.

Ensemble nous avons sélectionné des plantes qui ne demandent pas trop d'arrosage. Nous avons rajouté un paillage.



Pour l'année prochaine, nous souhaitons faire classer le bourg parmi les villages fleuris.

La participation de tous les Chiracois serait sympathique afin d'organiser un petit concours avec remise de prix...

Christiane BROCHET, Conseillère municipale



Photos : Christiane BROCHET





## 7- Histoires chiracoises

### LA MAÏADE EN 1985

Mme Andrée PONCHET nous propose cet article historique de La Montagne sur la réception des travaux de la Maïade qui était dans les années 80 un restaurant, mais aussi une épicerie, un café et un dépôt de pain.

#### Réception des travaux du multiple rural de Chirac-Bellevue



*C'est grâce à la sagesse de sa gestion communale que M. Pougeon, maire de Chirac-Bellevue depuis 1965, a pu entreprendre la construction d'un multiple rural.  
Nommé la « Maïade », du nom de la fête des fleurs celtique qui marquait le renouveau, cet établissement cumulera les fonctions de restaurant, épicerie, café et dépôt de pain.  
Grâce à diverses subventions et notamment celles du département et du contrat de pays, ce multiple rural, laissé en gérance à M. Van Yper, est un ensemble architectural de belle facture.  
Vendredi dernier, la réception des travaux s'est déroulée en présence de MM. Chaumeil, conseiller général ; Pougeon, maire ; Jalicon, architecte ; Duranton, de la D.D.E. ; Champy, E.D.F ; et de nombreux entrepreneurs.*



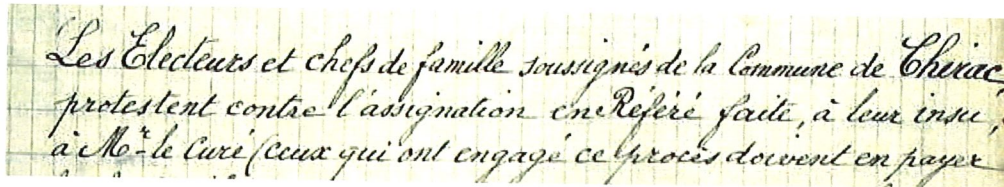


# IL Y A 90 ANS À CHIRAC-BELLEVUE, L'AFFAIRE DU CURÉ

Rédigé par Jean-Michel GOUX, à partir de documents conservés aux Archives départementales de la Corrèze (cote 2O 415).

## De quoi s'agit-il ?

Le conseil municipal de Chirac assigne le curé en référé, mais les Chiracois ne sont pas d'accord et le font savoir. Une pétition est donc adressée au maire. Elle contient les signatures de 95 électeurs et 90 chefs de famille, principalement les femmes célibataires ou veuves qui n'ont pas encore le droit de vote et ne sont donc pas électrices. En 1931, il y a 546 habitants à Chirac et 150 ménages.



*Les Électeurs et chefs de famille soussignés de la Commune de Chirac protestent contre l'assignation en Référé faite, à leur insu, à M<sup>r</sup> le Curé (ceux qui ont engagé ce procès doivent en payer*

*Les électeurs et chefs de famille soussignés de la commune de Chirac protestent contre l'assignation en Référé faite, à leur insu, à Mr le Curé (ceux qui ont engagé ce procès doivent en payer les frais) ils veulent que les ressources communales ne soient pas gaspillées en fâcheuses plaidoiries qui jettent le discrédit sur leur pays natal. Ils ne trouvent pas juste que ceux qui veulent un prêtre payent pour le faire partir. Ils demandent à la municipalité de signer au plus tôt le bail du presbytère aux conditions consenties par Monseigneur l'évêque de Tulle : 200 fr par an et bail à longue durée : 12 ans et déclarent s'opposer de la façon la plus ferme à toute menace de congé ou expulsion, faite à M le Curé.*

*La commune de Chirac a toujours eu la résidence du Prêtre et veut la conserver, ne serait-ce que pour l'éducation religieuse de ses enfants et la commodité de ceux qui ont besoin de son ministère.*

*Dans la gestion des affaires communales, aucune rancune personnelle ne doit intervenir.*

*Si lors des élections, les signataires des délibérations du 17 novembre 1929 et du 15 juin 1930 avaient déclaré vouloir priver la commune de la résidence du Prêtre, ils n'auraient pas été nos élus.*

Cette protestation écrite ne modifie pas la position de la majorité des conseillers municipaux, alors les signataires trouvent une autre méthode. Le dimanche 10 mai 1931, les mécontents se rassemblent devant la mairie pendant que se tient un conseil municipal.

*La Croix de la Corrèze, l'hebdomadaire de l'époque, a relaté cette matinée*



**UNE COMMUNE  
QUI DEFEND SON CURE**  
Depuis trois ans la paix de la commune de Chirac était troublée par les tracasseries de quelques membres du conseil municipal à l'égard de M. le curé. Ces messieurs ont poussé les cho-

*Depuis trois ans la paix de la commune de Chirac était troublée par les tracasseries de quelques membres du conseil municipal à l'égard de M. le curé. Ces messieurs ont poussé les choses fort loin. Ils ont intenté, à l'insu des électeurs,*

*un procès en vue de l'expulsion de ce prêtre qui, ayant un bail à durée indéfinie et pour une somme infime (50 fr. par an) à Valiègues, une des trois paroisses qu'il dessert, se disposait à s'y installer. Les paroissiens de Chirac lui demandèrent de rester. Dimanche,*





10 mai, rompant un calme qui n'était qu'apparent, ils se massèrent en une foule compacte, aux abords de la mairie où ces messieurs du conseil avaient à tenir séance.

Ce fut un spectacle inénarrable. La monotonie des jours à Chirac fut joyeusement interrompue pendant quelques heures. Spectateurs et spectatrices, nombreux aux alentours, n'eurent pas à regretter leur temps. Leurs espérances les plus optimistes ne furent pas déçues.

C'était sans précédent dans les annales de la localité.

Ils furent fort réjouis par la sortie des trois principaux meneurs : M. , en résidence provisoire à Chirac ; M. et M. essayant d'échapper à leurs concitoyens et fuyant sous la grêle d'invectives, tête basse, silencieux, dans l'attitude de chiens fouettés... Deux d'entre eux allèrent implorer un refuge chez le boulanger.

Un quatrième, M. , s'engouffra dans l'auto plus voisine d'un collègue où, blotti, recroquevillé, il supporta stoïquement autant de... confettis qu'on put lui en administrer. On était en droit d'attendre plus de courage de la part d'un descendant de preux. Il est vrai que contre toute attente, il a arboré le drapeau rouge ; communiste de l'espèce rare des richissimes. Nul ne le savait partageux.

Le sieur , essayant de regagner son domicile, fut happé par les électeurs et supporta avec le même courage qu'on lui tirât les oreilles.

M. le maire resta soigneusement dans la mairie, attendant que le calme fût rétabli, écoutant, un peu blême, le bruit des ovations ; acclamations et applaudissements en l'honneur de M. le curé.

Ce fut d'un pittoresque achevé. Nous entendons dire que ce n'est qu'un commencement. Attendons la suite. On paye souvent beaucoup plus cher pour s'amuser beaucoup moins.

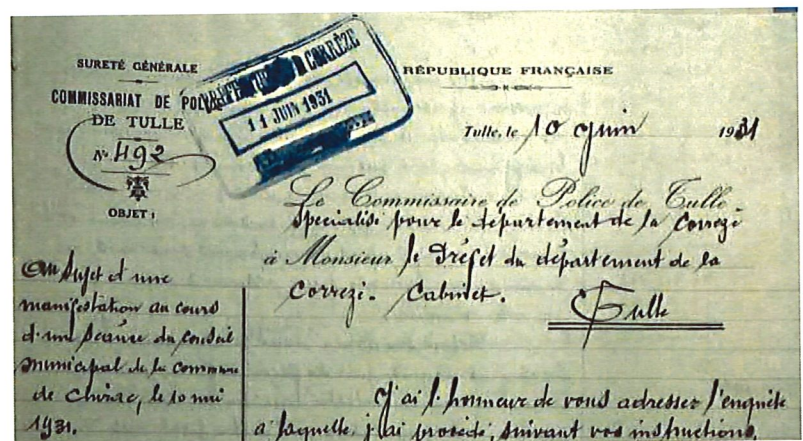
(Les noms ne sont volontairement pas recopiés, car ils pourraient prêter à confusion avec des homonymes actuels)

Une enquête de police a été faite à la suite de cette manifestation, en voilà le rapport rédigé après enquête dans la commune :

J'ai l'honneur de vous adresser l'enquête à laquelle j'ai procédé, suivant vos instructions, dans la commune de Chirac-Bellevue (Corrèze), sur les faits signalés dans la pétition adressée, par sept conseillers municipaux, à monsieur Queuille Député, ancien ministre.

Malgré toute la célérité apportée à nos investigations, il n'a pas été possible, en raison de la dispersion et du nombre de personnes à entendre, d'établir une enquête complète dans une seule journée.

Pour avoir une physionomie exacte de cette affaire, il aurait fallu recevoir les dépositions des personnes indiquées dans l'information qui n'ont pu être entendues pour la raison indiquée ci-dessus.





*Cependant, je n'ai pas cru devoir y procéder de ma propre initiative sans vous en référer, au cas où, dans l'état actuel de l'enquête, celle-ci vous paraisse suffisante pour vous permettre d'apprécier la situation signalée.*

*Je me permets de vous faire part de mon impression personnelle sur cette affaire établie par des conversations de personnes dignes de foi, qui jugent le différend sans passion d'aucune espèce.*

*La majorité municipale reproche à l'abbé Lachèze une activité politique nuisible à son égard et le procès en cours, d'après de nombreuses personnes, ne serait qu'un prétexte pour obtenir le départ du curé de cette commune.*

*Depuis son arrivée dans la commune l'abbé Lachèze a acquis, par sa façon de faire, une influence et une autorité incontestée qui lui a rallié une grande partie de la population; d'autre part celle-ci a été très mécontente du procès qui, paraît-il, a été engagé à son insu; c'est pour ce motif que la population a manifesté sa mauvaise humeur le 10 mai 1931 à la séance du conseil municipal tenue à la mairie.*

*J'ai pu me rendre compte que les esprits sont très surexcités d'un côté comme de l'autre; il est certain que d'autres manifestations de ce genre, mais qui pourraient dégénérer en bagarres sanglantes, se produiront.*

*À mon avis, je crois que le déplacement de l'abbé LACHEZE apporterait le calme et la tranquillité dans la commune et donnerait satisfaction à la majorité du conseil municipal, mais d'un autre côté, pour que la population soit également satisfaite, ne pas supprimer le culte, beaucoup d'électeurs et chefs de famille tenant à ce que la résidence du curé demeure à Chirac.*

*Je joins au présent rapport un article paru dans le journal catholique «La Croix de la Corrèze» et un exemplaire de la convocation adressée aux habitants de la commune les invitant à se rendre à la mairie le dimanche 10 mai 1931 à 10 heures pour protester contre le procès engagé contre le curé.*

*J'ajoute que monsieur Bouloux, maire de Chirac paraît être atteint de débilité mentale qui le rend inhabile à déposer; en raison de cet état, nous n'avons pu recueillir ses déclarations sur les faits signalés.*

*Le commissaire de police spécialisé...*

Pierre BOULOUX, maire de Chirac, est mort à 80 ans en 1933.

La servante du curé LACHEZE était Alice CHASSAGNE dont les plus anciens se souviennent peut-être, elle est morte célibataire en 1973, à Neuvic.

Quand le curé LACHEZE a-t-il quitté la commune? En 1936 c'est Joseph ALLEYRAT qui est curé de Chirac et il habite au presbytère.

50 ans jour pour jour après cette «affaire» le dimanche 10 mai 1981, la mairie de Chirac est plus calme. Elle est ouverte de 8 heures à 18 heures, les électeurs sont appelés à voter pour l'élection présidentielle... C'était il y a 40 ans.





## TERREUR NOCTURNE

François WATIER revisite de vieilles légendes limousines ou auvergnates à la manière des « menteries » de nos anciens.

C'est arrivé un samedi soir, à l'automne dernier. La nuit était déjà bien avancée à Culines, et je m'apprêtais à monter me coucher.

Le chat est rentré à toute vitesse par la chatière et s'est réfugié à l'arrière du meuble de la télévision. Ça n'était pas la première fois qu'il entraît affolé en pleine nuit, sans doute après avoir fait une mauvaise rencontre. Mais ses feulements continus, son refus de sortir de sa cachette et l'impossibilité de l'approcher sans prendre un coup de griffes n'avaient rien d'habituel.

Ce qui l'avait terrorisé dehors devait encore roder à proximité de la maison.

Un peu inquiet, mais encouragé par le faisceau de ma lampe, j'ai fait le tour de la maison. La nuit était particulièrement sombre, pas très rassurante. Mais, hormis la cavalcade de la biche que je venais de déranger et quelques rafales dans les arbres, tout était calme.

De retour à l'intérieur, laissant le chat prostré dans sa retraite du moment, je grimpais l'escalier menant à ma chambre quand un vacarme de tous les diables (et vous verrez que l'expression n'est pas exagérée) déchira l'air et me glaça le sang.

J'aurais bien du mal à vous décrire l'indescriptible. Le seul adjectif qui me vient à l'esprit quand j'y repense, c'est « épouvantable ».

Du boucan nocturne, dans notre coin de campagne, il y en a souvent. Et on en reconnaît souvent le coupable.

L'abolement furieux du chien qu'on aura réveillé. L'appel guttural du cerf en plein brame. La crierie des oies sauvages en plein vol de migration ou à l'étape dans un champ tout proche. Les glapissements rauques des chevreuils en balade. Le rugissement de l'avion de chasse en rase-motte. Le braiment strident de l'âne qui répond au hennissement du cheval. Le meuglement sonore du troupeau de vaches dans un pré voisin. Le croassement lugubre des corneilles insomniaques. Le mugissement de la grosse cylindrée en pleine accélération sur la route de Neuvic.

Mais là, mon esprit cartésien dont je suis si fier ne me fut d'aucun secours pour identifier la source du tapage. Imaginez tous ces cris réunis en un seul, portés par le souffle de l'ouragan de 1999, composant un mélange assourdissant de plaintes à vous déchirer l'âme, et de hurlements menaçant ce qui vous resterait de bon sens.



Vision de la mort (Gustave DORÉ)

Je ne saurais vous dire combien de temps je suis resté agrippé à la rampe de l'escalier pour ne pas m'écrouler de terreur. Après ce qui me parut une éternité, le bruit disparut aussi brusquement qu'il était apparu. Seules quelques bourrasques secouaient encore les arbres alentours.

Quand le chat, se rassurant à grands coups de ronronnements, sortit de sous le meuble pour venir dans mes jambes demander une caresse - et que je fus de nouveau capable de penser - une vieille histoire de mon grand-père limousin me revint en mémoire.





La *çaça volanta*, la chasse volante : ce cortège d'âmes damnées mené par un chasseur, illustre, mais maudit, condamné à jamais à traquer défunts ou gibiers pour être parti à la chasse à l'heure de la messe ou avoir poursuivi un animal sacré.

Je mesurai alors ma chance : si j'étais resté quelques instants de plus hors de la maison, j'aurais moi-même été embarqué dans cette chasse maudite, grossissant de ma personne les rangs de la sinistre meute.

J'avais rêvé, sans doute. Je ne me souviens pas de m'être endormi ensuite. Puisque le voisin était absent ce week-end, je n'ai pas pu vérifier si j'avais été le seul à entendre passer la chasse.

Mais le chat, lui, avait bien eu peur de quelque chose.

### Un peu de culture populaire :

Le talent de raconteur de mon arrière-grand-père terrorisait ses petits-enfants, pour leur plus grand plaisir, à la veillée, avec ses récits qu'on appelle aujourd'hui contes et légendes populaires.

La chasse volante y tenait une place honorable. De l'Auvergne à la Gascogne, du Limousin au Languedoc, on sait que la *çaça volanta* (ou *chaça volanta*) en patois occitan passe à proximité lorsqu'on entend un bruit puissant et inquiétant en pleine nuit. Et chacun se doit de connaître sur le bout des doigts le rituel de conjuration si la chasse vous surprend dehors.

Dans certaines campagnes, le maître de la chasse, souvent un saint ou un grand seigneur, parfois le diable lui-même, guide les âmes des damnés ou celles des morts récents.

Ailleurs, on impute ce tapage nocturne à une « vraie » partie de chasse surnaturelle à laquelle est condamné le meneur pour avoir enfreint une loi de la chasse. Parmi ces meneurs, le roi Arthur ou Saint-Hubert le Grand Veneur savent ce qui leur en a coûté d'avoir tenté de s'offrir en trophée le Grand Cerf Blanc, l'animal merveilleux, tantôt mythique, tantôt christique.

On craint ces chasses fantastiques partout en Europe. Dans les contrées nordiques, c'est souvent le dieu viking Odin (ou le germanique Wodan) qui la mène. Dans le sud ou l'est de l'Europe, on trouve en bonne place le roi Hérode, d'autres personnages bibliques, ou des héros locaux. Difficile d'être plus précis, chaque village dispose de son seigneur, son saint ou sa divinité qui peut faire office de meneur.

À regarder en ligne en 1' 04" : La chasse volante (Écomusée de la Bresse)

<https://www.youtube.com/watch?v=8ZhgQJbugCs>

À écouter : La Chasse Gallery (Album Le Bestiaire, Malicorne, Folk français)

À lire : Chasses infernales et cohortes de la nuit au Moyen Âge (Claude Lecouteux, 2013)



St-Hubert et le Cerf Blanc  
(domaine public)





# 8- Chirac, en deçà et au-delà

## LE CIEL À CHIRAC-BELLEVUE

*Olivier BARRAUD nous propose une visite du ciel nocturne chiracois*

Par une nuit sans nuages, s'éloigner des lumières. Trouver un endroit dégagé, ça, c'est facile : ce n'est pas ce qui manque sur la commune. Patienter quelques minutes, le temps que les yeux s'habituent à l'obscurité. Lever les yeux vers le ciel et se laisser happer par l'immensité de l'univers qui s'offre à vous. Le voyage va commencer... Attachez vos ceintures : 4, 3, 2, 1...

Lavé régulièrement des impuretés par les pluies, moins soumis également aux turbulences de l'atmosphère liées à la chaleur qu'en été, le ciel d'automne et d'hiver est propice aux observations. L'absence de la Lune est préférable si vous souhaitez observer les innombrables objets célestes qu'on peut apercevoir :

- **les étoiles** : on en voit des milliers. Ces étoiles, dont notre Soleil fait partie, sont de plus ou moins gigantesques boules de gaz qui produisent de la lumière et de la chaleur grâce à des réactions nucléaires. Notre Soleil, avec ses 1 400 000 km de diamètre (plus de 100 fois le diamètre de la Terre), fait pourtant partie des petites étoiles. Celles qu'on voit en observant le ciel nocturne sont pour la plupart beaucoup plus grosses, mais leur très grande distance à la Terre les rend minuscules.
- **Les planètes**. Ces « boules », qu'elles soient solides comme Mars, Vénus ou notre bonne vieille Terre ou gazeuses comme Jupiter et Saturne, tournent autour du Soleil. À l'œil nu, il est parfois difficile de les distinguer des étoiles. Parfois, leur proximité de la Terre leur confère un éclat plus important qui les rend plus identifiables.
- **Les étoiles filantes**. Elles n'ont « d'étoiles » que le nom. En réalité, ce sont des roches venant de l'espace qui, attirées par la Terre lorsqu'ils passent à sa proximité, brûlent plus ou moins complètement à cause des frottements en entrant dans l'atmosphère à très grande vitesse. C'est cette combustion qui donne cette traînée soudaine, rapide et intense. Il arrive rarement qu'une partie de ces cailloux percute le sol (parfois violemment) avant qu'ils ne soient complètement consumés : c'est ce qu'on appelle une météorite.

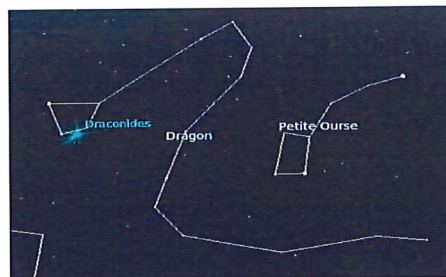
Voici quelques événements récents...

8 octobre 2021 - nuit

### Étoiles filantes

Non loin de l'étoile Polaire se trouvent les Draconides, un essaim d'étoiles filantes.

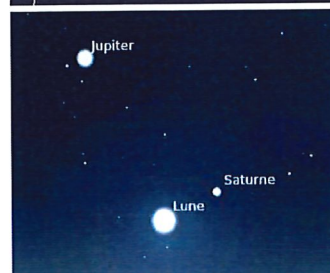
Cette nuit-là, on devrait compter une dizaine d'étoiles filantes par heure. Donc, avec un peu de patience...



10 et 11 novembre 2021 - début de nuit

### Lune, Jupiter et Saturne

En première partie de nuit, la présence de la Lune permet de repérer les 2 plus grosses planètes du système solaire : Jupiter et Saturne.



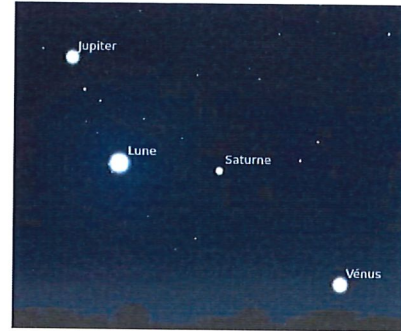


... Et Un événement à ne pas manquer :

8 décembre 2021 - 18 h 30

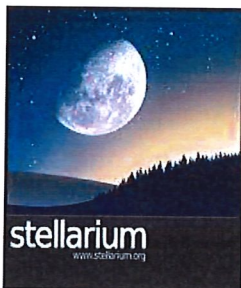
Lune - Jupiter - Saturne - Vénus

La Lune semble s'intercaler entre Jupiter et Saturne. Vénus, appelée « étoile du berger » alors que c'est une planète, sera proche de l'horizon.



J'ai sélectionné pour vous...

**Stellarium**



Stellarium est un logiciel de planétarium à code source ouvert et gratuit pour smartphone, tablette et ordinateur.

Il affiche un ciel réaliste en 3D, comme si vous le regardiez à l'œil nu, aux jumelles ou avec un télescope. On peut tout paramétrer.

Toutes les illustrations de cet article ont été réalisées sur Stellarium.

Disponible sur :

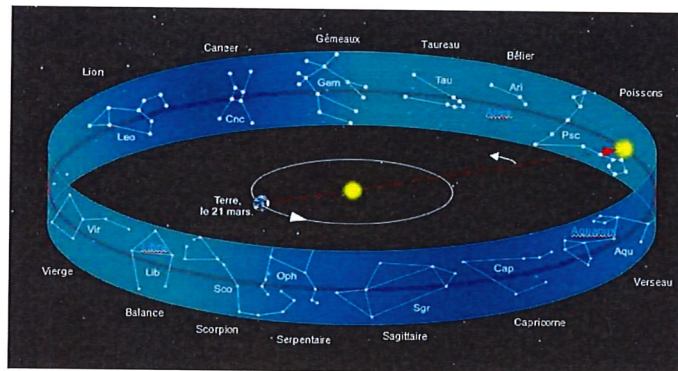
- Playstore (Android) ;
- AppStore (Apple) ;
- pour les ordinateurs, sur <https://stellarium.org/fr/>

Zoom sur...

**Les constellations zodiacales**

Tout le monde a entendu parler des constellations zodiacales par le biais de l'horoscope.

En astronomie, qui est une science (et non en astrologie qui est une croyance), les constellations zodiacales sont celles qui sont, en apparence depuis la Terre, « traversées » par la course du Soleil.



En réalité, il y a 13 constellations (et non 12) : le Serpenteaire fait partie du zodiaque !

En plus, contrairement à ce que laisse croire l'astrologie, il faut savoir que le Soleil ne passe pas 1 mois dans chaque constellation ! Il reste, par exemple, plus de 45 jours dans la constellation de la Vierge... mais 6 jours dans celle du Scorpion.

Enfin, depuis les fondements de l'astrologie, il y a plus de 2 millénaires, un phénomène astronomique appelé « précession des équinoxes » est responsable d'un décalage. Quelqu'un qui naît le 30 mai n'est pas Gémeaux... mais Taureau.

	19/01	16/02	11/03	18/04	14/05	22/06	20/07	10/08	16/09	31/10	23/11	29/11	18/12
Sagittaire	Capricorne	Verseau	Poissons	Bélier	Taureau	Gémeaux	Cancer	Lion	Vierge	Balance	Scorpion	Ophiuchus	Sagittaire





# LES BLASONS DE CHIRAC-BELLEVUE

## Le blason du Limousin est Breton

François WATIER s'interroge de la présence de l'hémine bretonne ✪ sur l'un des blasons qui figurent sur le site internet de Chirac.



1- En-tête du site internet de la commune de Chirac-Bellevue

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se rendre sur le site web communal, l'en-tête de la page d'accueil porte trois écussons. De gauche à droite, il s'agit des blasons de Chirac Bellevue, de la Corrèze, et du Limousin.

Je vous propose un voyage express vers l'histoire ancienne de notre « chez-nous », avec comme point de départ ces trois blasons. Commençons par celui du Limousin, puisque c'est son hermine qui m'a intrigué.

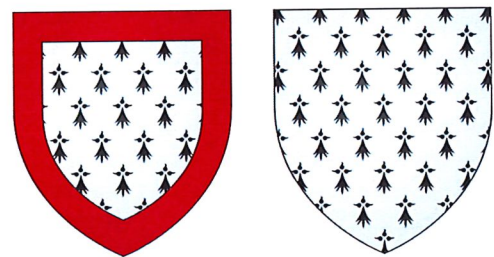
### Un lien historique entre les blasons du Limousin et de la Bretagne ?

Mes origines bretonnes m'interdisent d'ignorer les armes des ducs de Bretagne.

Évidemment, je n'ai pas pu manquer la ressemblance avec celles du Limousin et chercher un lien éventuel.

Et en effet, en 1290, en plein Moyen Âge, Arthur II, futur duc de Bretagne, épouse Marie, vicomtesse de Limoges.

2- Blasons actuels du Limousin et de la Bretagne



Jean, leur aîné, hérite de la Bretagne et de son blason. Guy, le cadet, récupère la seigneurie de Limoges et porte le même blason, juste un peu modifié.

Le vicomté de Limoges entre alors dans la maison de Bretagne (un duc, c'est plus fort qu'une vicomtesse, c'est comme ça). L'hermine bretonne arrive dans le Limousin. CQFD.

Oui, on pourrait s'arrêter ici... mais non. C'est pas si simple.

À l'époque du mariage de Marie de Limoges et d'Arthur II de Bretagne, les blasons des deux seigneurs n'ont rien en commun avec les blasons actuels. Et, l'hermine n'est pas si bretonne que ça, on y reviendra.

Pour comprendre comment ces deux blasons sont apparus et arrivés jusqu'à nous, faisons un petit effort : laissons-nous guider par l'histoire. Un détour vers la Bretagne de la guerre de 100 ans s'impose.

Au lieu de consulter les nombreuses archives historiques, essayons simplement l'héraldique. Malgré ce nom barbare, il suffit de lire et interpréter des images : les fameux blasons. Et vous verrez : loyauté et fidélité filiales, ou haine et défiance héréditaires, luttes fratricides, histoires d'héritage, indépendance ou servilité envers les plus puissants, tout est lisible sur un blason. Avec cet outil, on crée aussi bien une tradition qu'on la détruit.

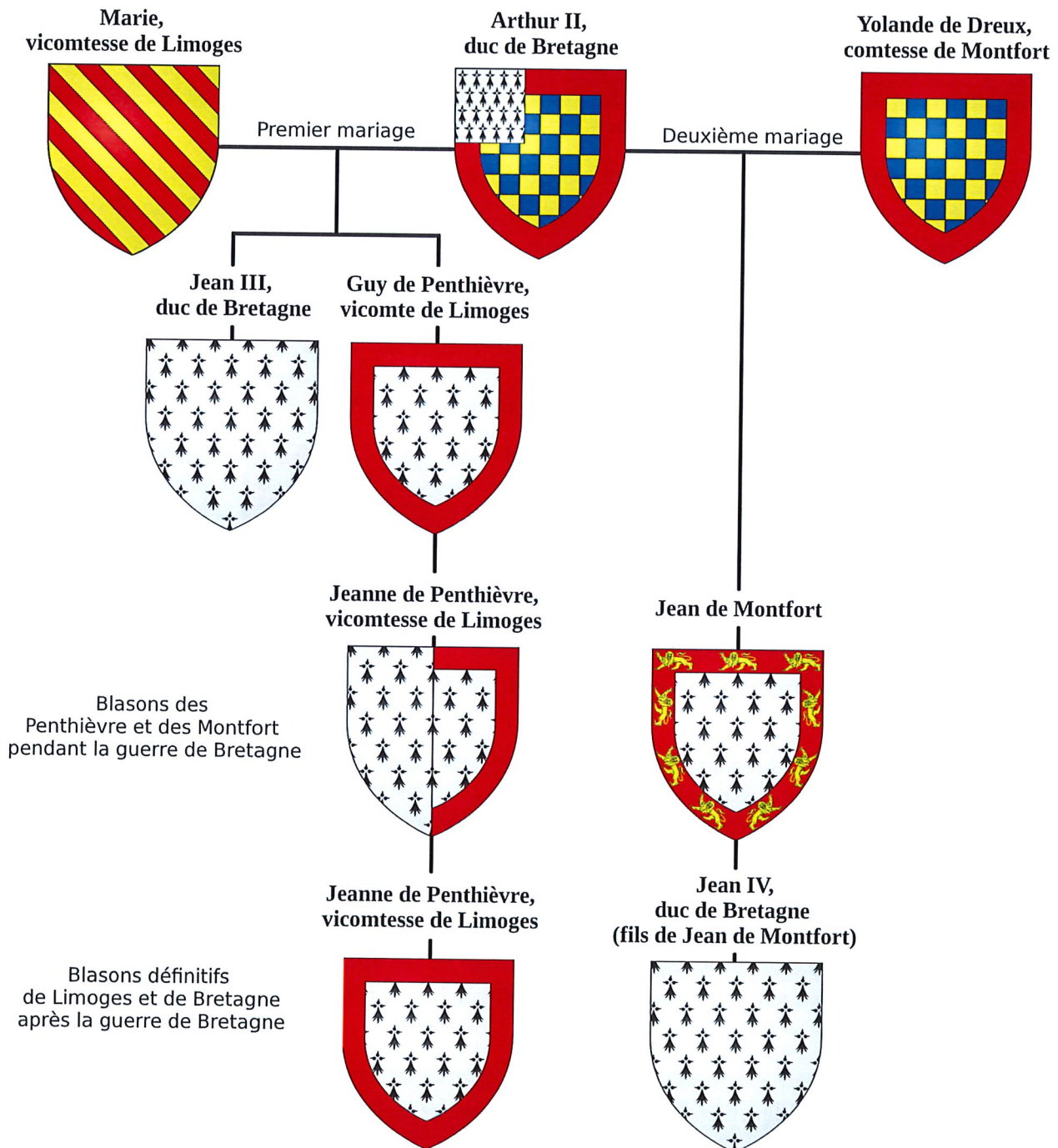




## L'héraldique : un bon dessin vaut mieux qu'un long discours

Un blason permet l'identification immédiate d'une famille ou d'un lieu, un peu à la manière d'un logo moderne. Mais, en plus d'un logo, les armoiries remplissent 2 fonctions supplémentaires : symbolique et généalogique.

Vous pourrez retrouver, sur l'arbre généalogique qui suit (3), tous les personnages mentionnés dans la suite du texte. Si vous êtes un peu perdu par la suite, vous pourrez vous y reporter.

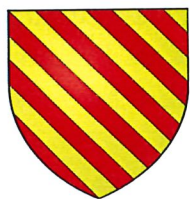


3- Généalogie de Guy et Jeanne de Limoges et Penthièvre, premiers seigneurs de Limoges à arborer l'hermine sur leur blason - F. Watier





## 1290 : La généalogie de Marie de Limoges et d'Arthur II de Bretagne, vue par leur blason

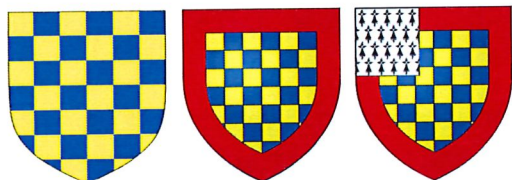


4- Comborn

En Limousin, c'est simple, Marie, vicomtesse de Limoges, porte les armoiries des seigneurs de Comborn (4), puissante famille limousine du nord-ouest de la Corrèze actuelle. Aujourd'hui, les ruines du fort de Comborn valent encore la visite. Remarquez aussi que ce blason est intégré en bas à gauche dans celui de la Corrèze (voir figure 1). Les détails sur ce blason seront peut-être l'objet d'un texte du prochain numéro de L'Écho Chiracois.

Côté breton, Arthur II arbore les armoiries de ses aînés ducs de Bretagne (5 c). La bordure rouge et le carré d'hermines sont des modifications du blason des premiers rois capétiens (5a). Il est l'un de leurs descendants et, comme ses ancêtres, il aime le rappeler.

L'origine de l'hermine  n'a rien de purement breton. À son arrivée sur les armoiries bretonnes, plus d'un siècle auparavant (1212), elle est une marque de piété.



5a Capétiens - 5 b Dreux - 5 c Bretagne

### Rapide leçon d'héraldique, les anciens ducs de Bretagne :

- Le damier jaune et bleu indique qu'ils descendent des premiers rois capétiens de France (5a).
- La bordure rouge (5 b) appartient aux comtes de Dreux (5 b), descendants d'un frère cadet d'un des rois capétiens.
- Les anciens ducs de Bretagne portent le carré d'hermines (5 c) pieux rappel qu'ils sont issus d'un fils cadet de cette même famille de Dreux, religieux défrôqué.

L'aîné des rejetons de Marie et Arthur II, Jean III, est destiné à porter le blason du père, le duc de Bretagne. Oui, à l'époque, on oublie souvent les mères. Mais Jean III, une fois duc à la mort de son père, va s'empresse d'oublier ce blason pour en créer un autre, qui répondra bien mieux à ses préoccupations du moment : la guerre de 100 ans et ses différends familiaux.

### La guerre de 100 ans, la Bretagne coincée entre la France et l'Angleterre

La guerre de 100 ans entre les rois de France (6) et d'Angleterre (7) ravage les campagnes. La Bretagne est la dernière province de la côte ouest française à échapper au pouvoir anglais, tout en gardant ses distances avec la France. Le duché breton est donc un enjeu majeur pour les deux grands royaumes dont les blasons de l'époque sont aussi simples qu'efficaces.

Pour un duc de Bretagne attaché à son autonomie comme Jean III, il fait bon montrer sa puissance et son indépendance envers l'un et l'autre. Mieux vaut faire oublier qu'on est issu d'un obscur cadet d'une seigneurie insignifiante comme celle de Dreux, de lignée royale (même lointaine) française, à cheval entre la Normandie anglaise et les possessions directes des rois de France.

D'autant plus que Jean III ne supporte pas la deuxième épouse de son père, Yolande de Dreux. Il la hait personnellement. Et pour ne rien arranger, elle est une lointaine cousine aux armoiries de Dreux (5 b), quasiment les mêmes que celles qu'il veut faire oublier (5 c).

Bref, Jean III a toutes les raisons de changer de blason. En 1316, il adopte un blason uniquement composé d'hermines (8), en bon publicitaire, il veut du neuf qui ne doit rien à personne, du simple (comme les deux grands), du puissant (souvenez-vous, justice et piété), pour l'image de la Bretagne.



6- France



7- Angleterre

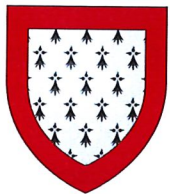


8- Bretagne





## La création du blason actuel du Limousin par Guy de Penthievre



9- Limoges

Guy de Penthievre, Vicomte de Limoges par sa mère Marie, frère cadet du duc, hérite d'une bordure rouge, et voilà les armoiries des futurs vicomtes de Limoges (9). Il reste une péripétie, une mauvaise affaire d'héritage, qui aurait pu faire disparaître le blason du Limousin dans les oubliettes de l'histoire : la guerre de succession de Bretagne.

## Le Blason du Limousin et la guerre de succession de Bretagne

Ce qui peut arriver de pire lors d'un héritage, c'est l'absence d'héritier direct. Jean III, chef des Bretons, n'a pas d'enfants et n'a désigné personne pour lui succéder. Son premier frère, Guy de Penthievre et Limoges, logiquement second sur la liste, est déjà mort quand Jean III décède en 1341.

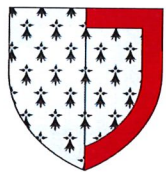
La fille de Guy, Jeanne de Penthievre et Limoges (3), s'estime l'héritière de droit de son duc d'oncle, Jean III, et de son Blason (8) bien plus prestigieux que celui de son père Guy (9), seulement vicomte de Limoges. Elle est troisième sur la liste. Oui, curieusement, le duché de Bretagne fait partie des rares exceptions médiévales où le droit d'aînesse opère aussi pour les filles.

Mais aïe ! Jean III a un autre frère, Jean de Montfort, un demi-frère né du remariage de son père Arthur II avec la détestée Yolande de Dreux (dont on a déjà parlé : cf. (3) et le paragraphe sur la guerre de 100 ans). Selon le même calcul, il est lui aussi troisième sur la liste de succession. Pour lui, le trône de son demi-frère Jean III et son précieux blason (8) doivent lui revenir.

En l'absence d'accord entre les deux prétendants, Jeanne de Limoges et Jean de Montfort, le peuple breton s'écharpe pendant une vingtaine d'années.

Les deux camps vont adopter la même double tactique.

- D'une part, chercher un protecteur puissant. La guerre de Cent Ans fait rage, on ne peut pas faire plus que choisir la France ou l'Angleterre.
- D'autre part, afficher un blason qui se rapproche le plus possible de celui du duché de Bretagne (8) en attendant d'être reconnu par tous, duc (ou duchesse) à la place du duc.



10- Jeanne de Penthievre

Jeanne (10) opte pour le soutien du roi de France, et combine l'emblème des ducs de Bretagne(8) et celui de son père seigneur de Limoges (9).

Jean de Montfort (11) s'inspire lui aussi du blason (8) des ducs de Bretagne et l'enrichit du lion or sur fond rouge des rois d'Angleterre (7) dont il a obtenu les faveurs.



11- Jean de Montfort

Heureusement pour notre blason, mais dommage pour Jeanne et tant pis pour les 20 ans de carnage dans les campagnes bretonnes, c'est le fils de Jean de Montfort (le futur Jean IV) qui emporte la Bretagne en 1365, et le blason tant convoité.

Jeanne conserve quand même Limoges et ses armoiries (9). Si elle avait pu conquérir la Bretagne, le blason de Limoges aurait disparu au profit du blason des ducs (8) et nous, Chiracois, aurions pu voir le même blason, mais sans la bordure rouge, sur le site municipal.



Les Blasons de Limoges et de Bretagne sont désormais figés. Ils sont arrivés jusqu'à nous. On peut encore les voir sur les épaules des gendarmes limousins et bretons.





## 9- L'agenda - Pensez-y



À ajouter à vos agendas :

- Décembre :
  - Noël des enfants
  - A.G. des associations
  - le repas des anciens est reporté au mois de janvier 2022
- Janvier
  - vœux de la municipalité



À ajouter à vos blocs-notes :

- ✓ Horaires d'ouverture de la Mairie  
Du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30  
Permanence assurée par les élus le samedi de 10 h 30 à 12 h 00  
Tél. : 05 55 95 82 10  
Tél. d'urgence : 06 38 48 43 78
- ✓ Horaires d'ouverture de l'agence postale communale  
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
- ✓ Horaires d'ouverture de la déchetterie de Neuvic (05 55 95 03 52)  
Lundi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h  
Mardi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h  
Mercredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h  
Jeudi : fermée  
Vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h  
Samedi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
- ✓ Déchetterie verte de Chirac à Marmontel  
Sur demande à la Mairie
- ✓ Contact Haute-Corrèze Communauté  
*Antenne de proximité de Neuvic*  
05 55 95 85 88  
47 rue du Petit Paris, 19160 Neuvic  
Lundi, mercredi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 16 h à 18 h sur rendez-vous  
*HCC Ussel*  
05 55 95 35 38  
23 parc d'activité du Bois Saint-Michel, 19200 Ussel  
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h





# 10- Le carnet chiracois

## État civil



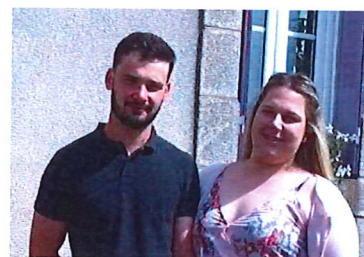
- Félicitations aux nouveaux parents de :  
Léa MASSIAS née le 31 décembre 2020  
Eliot DELPIERRE (NOCAUDI) né le 31 juillet 2021  
Gianni PAPIN né le 8 août 2021



- Il nous a quittés :  
Roger MANZAGOL le 14 avril 2021



- Ils se sont mariés :  
Jérémy DERIEUX et Marion MENARDIE
- Ils se sont pacsés :  
Rémi BOURDAROT et Collinne LEBLONDET le 19 juin 2021  
Adrien SEIXAS et Clothilde FUMAT le 26 avril 2021  
Mowgli SARLANDIE et Marie RAVET le 13 février 2021



*Rémi BOURDAROT et  
Collinne LEBLONDET*

---

## Ils ont quitté la commune :

Famille BOURDAROT / LEBLONDET  
Famille FANTIN  
Famille CHADERON / SALEIX  
Famille LATGE / MIALARET  
Famille REVALLIER  
Famille BOISSI / JACOBUCCI

---

Nous leur souhaitons la bienvenue dans la commune et nous vous remercions de leur réserver votre meilleur accueil ;

Famille THOMAS / GUYET  
Famille PARQUET / VERGNAUD  
Famille MAYOUTE





# 11- La vie des associations

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DES ASSOCIATIONS DE CHIRAC-BELLEVUE

Lors du dernier conseil municipal, l'idée a germé de redynamiser la vie associative sur la commune. Cette dernière est constituée d'un potentiel associatif, riche, qui œuvre en proposant des activités variées.

Nous dénombrons 8 associations dont le siège social est situé à la mairie de Chirac-Bellevue :

- La récré chiracoise,
- La pétanque chiracoise,
- Country roots,
- L'Animation chiracoise,
- La Société de chasse de Celle,
- La Société de chasse du bourg,
- L'association Anne-Claire et Estelle,
- M'am Stram Gram.

Nous trouvons ensuite les associations suivantes dont le siège social n'est pas situé sur la collectivité, mais dont certains membres des bureaux sont très actifs et résident sur la commune :

- La compagnie de théâtre les Involtes,
- Les Cogneurs du Plateau.

La plupart des associations a été représentée lors de la rencontre qui a eu lieu le 16 août 2021. Chaque association a pu évoquer ses souhaits et projets à venir, et l'envie de partager ensemble à nouveau, des moments conviviaux.

Au sein du conseil municipal, une commission existe, « Tourisme, animations, associations » dont l'adjointe déléguée est Mme Catherine Mouriadou et les membres sont Mmes Christiane Brochet et Claire Réveillou-Billot. Cette commission souhaite être à l'écoute des Chiracoises et Chiracois et recenser les projets et permettre une meilleure coordination des festivités.

Lors de la réunion, M. le maire et les conseillers présents ont évoqué le fait qu'il s'avère important de redynamiser notre village endormi par la pandémie. Chaque habitant peut apporter sa pierre à l'édifice, le rôle et la complémentarité des associations sont importants pour « réveiller » notre commune et « booster » une intelligence collective.

Il a été fixé la date, pour la prochaine fête patronale, des 20 et 21 août 2022, avec un programme à définir avec l'ensemble des associations et des Chiracoises et Chiracois décidés à s'investir.

Une prochaine rencontre d'échanges autour d'une exposition photos sur le thème « les anciennes fêtes de Chirac-Bellevue » aura lieu au cours du premier trimestre 2022.





Cette soirée est proposée aux associations, mais aussi à l'ensemble de la population.

Toutes les personnes détenant des documents photo sont invitées à nous contacter auprès de la commission « Tourisme, animations, associations » par téléphone à la mairie au 05 55 95 82 10 ou bien par mail [clairebillot0430@orange.fr](mailto:clairebillot0430@orange.fr).

Nous souhaitons remercier pour leurs présences nombreuses et leurs volontés de s'impliquer, les différentes associations.

Tous ensemble, nous devons essayer, malgré le contexte actuel compliqué, de faire renaître notre vie associative et redonner un peu de vie à notre village.

Christiane BROCHET, Claire REVEILLOU-BILLOT.

---

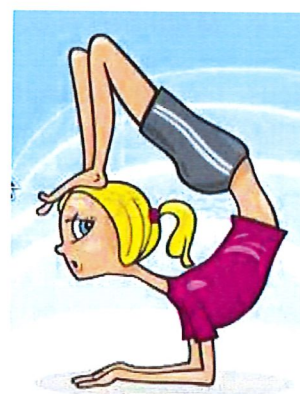
## LA RÉCRÉ CHIRACOISE

Créée en mars 2014, l'association a pour volonté de dynamiser et animer le village de Chirac-Bellevue, par le biais de distractions, amusements, détente, divertissements, jeux, rencontres, partages... d'où le choix de son nom : "la Récré Chiracoise".

Jusqu'en 2020 !!! Nos activités se sont portées sur :



- Des cours de gymnastique,
- Des randonnées,
- Des chasses aux œufs de Pâques,
- Des vide-greniers et vide-ta-chambre,
- Des soirées théâtrales,
- Une bourse aux livres,
- Des bals disco, thé dansant
- Une exposition "Mai 68",
- Deux fêtes patronales,
- Un atelier "nettoyage et fleurissement" de l'église.



Les cours de gym avaient repris en septembre 2020, et afin de respecter les recommandations et les mesures sanitaires, nous avons instauré deux cours de 10 personnes, ce qui a permis aux 20 inscrites de pratiquer jusqu'au deuxième confinement.

La récré est en sommeil et nous avons conscience qu'il va falloir du temps avant de recroiser les habitants du village, à l'occasion de nos événements sportifs et culturels.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.



La présidente, Martine FAURE





## L'ANIMATION CHIRACOISE

2021 ressemblant à l'année passée où, de la veille au lendemain, tout est possible, rien n'est possible, l'Animation Chiracoise s'est vue contrainte d'annuler ses festivités prévues au mois de juin (vide-greniers, feu de Saint-Jean et son repas).

Bien qu'elle fut la bienvenue, la levée du couvre-feu à 23 h le dimanche 20 juin n'a rien changé pour nous.

Confrontée à la crise sanitaire l'Animation Chiracoise restera prudente sur l'organisation éventuelle de manifestations, mais malgré tout soucieuse de proposer des animations à la population, nous organiserons notre fête du village le dimanche 5 septembre, le programme n'est pas encore complètement établi, mais nous pouvons déjà vous annoncer :

- Vide-Greniers
- Repas le midi avec une animation musicale

En tant qu'association du village, la Pétanque Chiracoise s'est jointe à nous en organisant un concours le samedi après-midi 4 septembre, merci à son président !

Si la pandémie nous laisse un peu tranquilles, nous prévoyons une après-midi pour les enfants de la commune avec l'atelier Noël suivi d'un goûter pour clôturer cette année 2021 tout aussi particulière que la précédente !

Créée en mai 2017, l'Animation Chiracoise s'est voulue dans la dynamique d'amener du monde de tout âge sur la place du village en organisant des manifestations jusqu'à l'arrivée d'un virus appelé Covid19 perturbant tous les projets établis pour 2020 et cela ne suffisant pas pour une partie de 2021.

Jusqu'en 2019, nous vous avons proposé :



Photos : animation chiracoise

- des vide-greniers
- nous avons réinstauré le feu de Saint-Jean et son repas
- fêtes du village
- un thé dansant
- une soirée dansante pour Halloween
- des ateliers cuisine
- des ateliers pour les enfants (Halloween et Noël)

Les associations sont au cœur du territoire, car elles participent à son fonctionnement et à son développement.

Elles rassemblent et mélangent les générations.

Elles permettent la création d'un lien social dans une société de plus en plus individualiste. Elles font le lien entre les commerces, les pouvoirs publics et la population, et ce dans le but de réunir ces acteurs autour d'un projet commun.





Devenir bénévole d'une association permet à une personne de s'intégrer au sein d'une société, permet également de découvrir le monde activement et donne la possibilité de changer les choses. Le bénévole devient acteur au sein d'un collectif.

Être bénévole c'est un engagement, un investissement et une responsabilité, car il devient le représentant à la fois de l'association et du territoire où il vit.



Photos : animation chiracoise

Être bénévole c'est beaucoup de travail pour 0 argent, mais une satisfaction immense.

Il y a une fierté à être bénévole !

Pour les nouvelles fraîches vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook, en attendant de se retrouver pour la fête, prenez soin de vous et de vos proches.

La Présidente Angélique Escurat,  
la Secrétaire Brigitte Chappe

## LA PÉTANQUE CHIRACOISE

Après une saison 2020 sans compétition et un début d'année 2021 incertain, nous avons réussi à reprendre le chemin des terrains de pétanque.



Le projet de construction d'un chalet à usage de buvette et de stockage de matériel s'est concrétisé grâce aux bénévoles du club ainsi qu'aux participations financières de la municipalité de Chirac-Bellevue (600 €), de l'entreprise Besse Stéphane (100 €), de l'entreprise Pereira Michel (300 €) et de l'entreprise Desteve Julie pour la fourniture du bois (1000 €). Le reste à charge de 716 € a été pris en charge par le club pour l'éclairage intérieur et l'isolation. Enfin, les terrains se trouvant devant le chalet, ont été remis en état gracieusement par M. Stéphane Besse.

Une inauguration avec concours de pétanque est à venir afin de remercier toutes les personnes ayant contribué à ce projet.

Les entraînements ont lieu les vendredis soirs et samedis après-midi sous le format de concours en doublettes à la mêlée. Ces entraînements sont ouverts à tous.

Nous accueillerons avec plaisir toutes celles et ceux qui seraient intéressés par la pratique de la pétanque. Nous recherchons notamment des jeunes, même débutants, afin de redynamiser le club. Vous pouvez nous contacter au 06 71 20 53 25.



Photos : pétanque chiracoise

Les nouvelles mesures sanitaires vont bien entendu avoir un impact sur l'activité de notre club, mais nous ferons notre maximum pour contribuer à l'animation de la commune de Chirac Bellevue.

David Reveillou , Michel Vebret









# 13- Recettes

Une recette d'automne proposée par Jean Marcel MASSET :

## Velouté de cèpes

- 1) Nettoyez puis émincez 300 g de cèpes
- 2) Hachez-les et faites-les revenir avec 2 échalotes dans 30 g de beurre
- 3) Saupoudrez avec 1 cuillère de maïzena
- 4) Faites cuire 1 min, dans un bouillon de poule mouillez avec 1 cuillère de madère, mixez, puis ajoutez 25 cl de crème fraîche, salez, poivrez
- 5) Portez à ébullition, laissez frémir 5 min, puis ajoutez 2 jaunes d'œufs
- 6) Servez chaud



Qui a Dit ?  
« Quand le sage montre la lune,  
le sot regarde le doigt. »

La citation du précédent numéro est  
de Pierre de Coubertin.

## Informations de dernière minute

- Des gérants sont en cours d'installation à la Maïade. Il s'agit de M. et Mme BLANCHARD.
- En raison de la mise en place du surpresseur, les habitants du Puy Chaud sont informés de la nécessité d'installer un régulateur de pression afin de préserver leurs installations.
- Les lots du nouveau lotissement du Puy Chaud vont être mis en vente au prix de 12 € T.T.C. le m<sup>2</sup>, pour des lots d'environ 1100 m<sup>2</sup>.
- Le wifi est actif à la salle polyvalente. Il est accessible depuis l'extérieur du bâtiment :
  - nom du réseau : chirac-bellevue
  - mot de passe : chirac-bellevue

Édité par la Mairie de Chirac Bellevue  
Reprographie : Imprimerie MP DESIGN 19 - ST ANGEL

